

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GROSMAGNY

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 9
Absents représentés : 4
Votants : 13

Date de la convocation

23/06/2022

Date d'affichage

23/06/2022
au siège de la Mairie

Séance du : 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt huit Juin à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

Etaient présents : Léguillon Maurice – Naas Christan - Laemlin Patricia – Chaumerliac Agnès- Collin Bernadette – Besson Martine– Barré Edmond - - Petit-Prêtre Virginie - Perrez Thierry

Etaient représentés : Heintz Natacha donne pouvoir à Naas Christian- Oternaud Eric donne pouvoir à Petit-Prêtre Virginie – Peltier Laura donne pouvoir à Léguillon Maurice - Barberet Yannick donne pouvoir à Colin Bernadette

Etaient excusés : HERVE Yves Laurent - -

Secrétaire de séance : Chaumerliac Agnès

APPROBATION DE LA SEANCE DU 7 Juin

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 7 Juin 2022 est adopté à l'unanimité.

N° 2022-07-01

FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS

Le maire informe les membres du conseil municipal que les deux logement sis 1 rue des étangs, au-dessus de la mairie sont disponibles à la location. Il convient de fixer le montant des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- De fixer pour le T3 de 53.27m2 la somme du loyer mensuel, ainsi que la caution à 500 €
- De fixer pour le T4 de 71.60m2 la somme du loyer mensuel, ainsi que la caution à 600 €
- Détermine que le montant du loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers

N° 2022-07-02

PARTICIPATION AU DISPOSITIF PASS'SPORT ET CULTURE

Le Maire informe le conseil que la CCVS (communauté de commune des voges du sud) met en place en Septembre 2022 un dispositif de Pass'Sports & Culture, proposé aux associations locales et aux familles dont l'objectif est de permettre aux jeunes (3 - 18 ans), domiciliés sur le territoire communautaire, de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et culturelle pour encourager la pratique sportive et culturelle dans les Vosges du sud et soutenir les clubs et associations en facilitant les inscriptions.

Les communes qui souhaitent peuvent s’y associer et fixent leur contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

-Décide de s’associer au dispositif Pass’sport et culture

- Fixe sa participation à 10€ par enfant de la commune inscrit à un club dans les Vosges du sud.

Fait et délibéré le 28 Juin 2022

N° 2022-07-01 FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS

N° 2022-07-02 PARTICIPATION AU DISPOSITIF PASS’SORT ET CULTURE

Signature des membres présents

LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura procuration à LEGUILLON Maurice
PETIT-PRÊTRE Virginie	PERREZ Thierry	HEINTZ Natacha procuration à NAAS Christian
LAEMLIN Patricia	HERVE Yves Laurent Absent	OPERNAUD Eric procuration à Virginie Petit-Prêtre
	CHAUMERLIAC Agnès	BARRE Edmond
BESSON Martine	COLLIN Bernadette	BARBERET Yannick procuration à COLLIN Bernadette